**Aperçu et justification**

|  |  |
| --- | --- |
| **Indicateur** | **3. Mesure dans laquelle la formation est assurée par ou cible les communautés, groupes et individus ainsi que ceux travaillant dans les domaines de la culture et du patrimoine** |
| **Facteurs d'appréciation** | Cet indicateur est évalué sur la base de deux facteurs nationaux suivis et rapportés par chaque État partie : |
| * 1. Les programmes de formation, y compris ceux qui sont gérés par les communautés elles-mêmes, renforcent les capacités dans le domaine du PCI en ciblant de manière inclusive les communautés, groupes et individus.
 | Article 14(a)(ii)DO 82, DO 153(b), DO 155(b) |
| * 1. Les programmes de formation renforcent les capacités dans le domaine du PCI en ciblant de manière inclusive ceux travaillant dans les domaines de la culture et du patrimoine.
 | Article 14(a)(iii)DO 153(b) |
| **Relation avec les ODD et autres indicateurs** | **Objectifs de développement durable :** Comme tous les indicateurs, le présent indicateur répond également à la cible 11.4 des ODD, « Renforcer les efforts pour protéger et sauvegarder le patrimoine culturel et naturel mondial. ». Si un État en développement bénéficie d'un appui international pour ses efforts de renforcement des capacités, cet indicateur répond également à la cible 17.9 des ODD, qui met l'accent sur l'appui international à un renforcement efficace et ciblé des capacités pour appuyer la mise en œuvre nationale des ODD. Comme l'indicateur 2, cet indicateur complète également la cible 4.7 des ODD, qui fait référence à l'acquisition par les apprenants des « connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable...[notamment] l'appréciation de la contribution de la culture au développement durable. ».**Relation avec d'autres indicateurs :** Alors que l'indicateur 2 se concentre sur les institutions, organes ou autres organisations offrant des programmes de renforcement des capacités en matière de sauvegarde et de gestion du PCI, cet indicateur se concentre sur les personnes qui sont concernées par ces programmes. L'accent mis ici sur le renforcement des capacités de sauvegarde et de gestion du PCI distingue l'indicateur actuel des indicateurs 4, 5 et 6, qui sont plus directement liés au respect, à la pratique et à la transmission du PCI. |
| **Justification de l'action** | La Convention souligne l'importance du renforcement des capacités des communautés et des groupes concernés (Article 14 (a)(ii)) et de ceux qui participent professionnellement à la sauvegarde et à la gestion du PCI (Article 14(a)(iii)). Pour que les communautés, les groupes et les individus puissent participer aussi largement que possible à la sauvegarde et participer activement à sa gestion (Article 15), ils peuvent avoir besoin d'acquérir des compétences et des méthodes spécialisées qu'ils ne possèdent pas actuellement. De même, les professionnels travaillant dans les domaines de la culture et du patrimoine peuvent avoir des connaissances et une expérience étendues qui étayent leur travail, mais ils peuvent ne pas connaître les approches spécialisées adaptées à la sauvegarde et à la gestion du PCI. Il peut être pertinent de cibler des groupes d'intérêt spécifiques les plus impliqués dans le PCI, tout en gardant à l'esprit l'importance générale de l'inclusivité pour les activités de renforcement des capacités. |
| **Termes clés** | * Formation
* Renforcement des capacités
* Communautés, groupes ou, dans certains cas, individus
* Inclusif/de manière inclusive
 |

**Orientations spécifiques sur le suivi et l'établissement de rapports périodiques**

|  |  |
| --- | --- |
| **Avantages du suivi** | Alors que l'indicateur 2 porte sur la disponibilité des programmes de renforcement des capacités, l'accent est mis ici sur la question de savoir s'ils atteignent effectivement plusieurs publics cibles. Le suivi au niveau des pays permet donc d'obtenir des informations en retour à la fois pour ceux qui organisent ces programmes et pour les agents de l'État (qui, dans certains cas, les financent) sur la mesure dans laquelle ils dispensent effectivement une formation qui touche les publics visés et sur la nécessité de procéder à des ajustements pour mieux répondre aux besoins des différents groupes d'intérêt. Le suivi et l'établissement de rapports au niveau mondial peuvent aider à identifier de bons modèles de prestation efficace de services de renforcement des capacités et aider d'autres États à s'informer des approches et méthodes qui ont fait la preuve de leur efficacité. |
| **Sources et collecte des données** | Les données ventilées sur les bénéficiaires et les bénéficiaires des programmes et activités de formation constituent une source importante d'informations lorsqu'elles sont disponibles. Celles-ci se trouvent normalement dans les rapports soumis après les programmes de formation, soit aux partenaires, soit au grand public. Idéalement, ces rapports devraient indiquer si les stagiaires sont membres de communautés et de groupes (facteur d'appréciation 3.1) ou s'ils sont impliqués professionnellement dans la culture et le patrimoine (facteur d'appréciation 3.2). L'inclusivité peut être contrôlée par des données qui distinguent les participants selon leur âge, leur sexe, leur langue (le cas échéant), leur appartenance ethnique, etc. Le suivi à moyen et à long terme des stagiaires, lorsqu'il est disponible, permet de déterminer dans quelle mesure ils ont utilisé les compétences et les connaissances acquises au cours des programmes de formation.**Sources de données possibles*** Rapports de projets et listes de participants aux programmes et activités de formation
* Évaluations des participants à la formation (à la fin de la formation et, si possible, plus tard)
* Informations recueillies auprès d'ONG et d'organisations communautaires
* Couverture médiatique des ateliers et des activités de formation
* Études de suivi avec les stagiaires pour évaluer la façon dont ils utilisent les connaissances et les compétences qu'ils ont acquises dans le cadre d'une formation spécifique
 |